CFAM
Centre de formation agricole de Mirabel

FRAIS FACTURÉS AUX USAGERS

Programme de Production animale - 5354
Année scolaire 2022-2023
Dates 22 août 2022 au 20 juin 2023

	TOUS LES USAGERS	USAGERS DE 18 ANS ET PLUS
MANUEL SCOLAIRE ET MATÉRIEL DIDACTIQUE	Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-28	
Photocopie		
Frais de photocopies	13,12 $	
Recueil maison		
Reprographie	10,28 $	
Dépôt pour prêt de matériel		
Dépôt remboursable à la fin de l'année scolaire		100,00 $
ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-29	
Visites d'entreprises locales	174,28 $	
Total	**197,68 $**	**297,68 $**

Modalité de paiement

Les frais de scolarité doivent être payés en entier lors de la soirée d'accueil prévue **le 26 mai 2022**. Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, en vous rendant sur le *https://www.cfam.qc.ca/centre/admission-inscription/*. Ceux qui désirent effectuer un paiement comptant, par chèque, mandat-poste ou carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Si vous êtes prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez obtenir l'autorisation de votre agent. Cela fait, payez vos frais au centre de formation et un reçu sera émis vous permettant d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues avec l'organisme.

Prêt de matériel

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien.

Modalité de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL

Ces fournitures ne sont pas disponibles au centre. Pour vous assurer d'acheter les équipements et fournitures scolaires adéquats, nous vous invitons à attendre la rencontre d'accueil prévue le 26 mai 2022. Les enseignants vous présenterons les équipements que vous devez acheter et vous pourrez poser les questions en lien avec l'achat et l'utilisation de ces équipements.

Équipement de protection individuelle	Coûts approximatifs
1 paire de bottes de travail munie d'une semelle résistante aux perforations et d'un embout protecteur classe 1 (triangle vert de la CSA)	100 $
1 paire de couvre-bottes de caoutchouc ou bottes d'eau avec embout d'acier classe 1 (triangle vert de la CSA) avec doublure amovible pour l'hiver	80 $
1 paire de gants de travail pour activité à la ferme	10 $
1 paire de lunettes de sécurité CSA** - *disponible au centre de formation*	2,30 $
1 paire de gants de soudure - *disponible au centre de formation*	6,30 $
1 Habit de pluie imperméable	50 $
2 Couvre-tout pour atelier de mécanique et de soudure	65 $ ch.

Matériel d'usage personnel	Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-30
1 paquet de 12 crayons de couleur en bois	2 surligneurs
2 cartables de 2 pouces	1 calculatrice de base
20 séparateurs pour cartable	stylos bleu et rouge
1 paquet de 200 feuilles mobiles	1 bâton de colle 22 g
crayons à mine	correcteur liquide ou en ruban
taille-crayon	1 tablette de bois avec pince
gommes à effacer	1 clé USB 4G
1 règle de 30 cm	3 duo-tangs en plastique
1 petit calepin de poche	1 chaise pliante style camping (facultatif)

** *Si vous portez des lunettes de vue, elles doivent être conformes CSA (anti-choc) et munies de protecteurs latéraux translucides.*

ACCÈS À LA FORMATION

Adopté par le conseil d'établissement en vertu de la résolution CE-21/22-27

Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), par le biais du conseil d'établissement et du comité L'Entre-Aide, met à la disposition des élèves des fonds dans le but de les aider financièrement à accéder à la formation et obtenir leur diplôme. Voici les trois mesures à votre disposition :

1) Entente de paiement

Il est possible de conclure une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec la secrétaire à l'accueil.

2) Fond de dépannage

Un prêt peut être accordé aux élèves en attente d'entrée d'argent pour leur permettre de répondre à des besoins immédiats et urgents pour un montant entre 100 $ et 500 $. Les élèves doivent expliquer la situation et s'entendre avec la direction sur les modalités de remboursement du prêt.

3) Fond d'urgence

Le fond d'urgence permet de faire des dons aux élèves dans le besoin pour leur permettre de couvrir des besoins de bases et ainsi, faciliter l'accès et la poursuite de la formation. Toutes les demandes seront analysées par la direction et les équipes enseignantes. Les élèves peuvent s'adresser à leur tuteur ou à la direction directement pour :

- Obtenir des sommes pour couvrir en partie les frais scolaires, le matériel didactique ou les équipements de protection individuelle;
- Obtenir une carte-cadeau d'épicier ou de station d'essence;
- Aider à payer les frais de transport, des réparations sur un véhicule ou toute autre situation qui limiterait l'accès à la formation.